



SARL ACTIONS SECURITE ROUTIERE

1, rue du Bénélux – 44.300 NANTES

☎ 02 28 34 58 79 📞 06 99 89 51 89 ✉ contact@asr44.fr

www.asr44.fr

# Prévention du Risque Routier en Entreprise

- 30 % des accidents mortels du travail ont lieu sur la route.
- 2 salariés trouvent la mort chaque jour sur les routes de France.
- Plus de 5,3 millions de journées de travail perdues.
- Coût estimé à 725 millions d'Euros.
- Pour 1 € de coûts directs, l'accidentologie peut engendrer 3 € de coûts indirects.

## TOUS LES SALARIES SONT CONCERNES

**INFORMATIONS** : Toute entreprise ou administration, quelle que soit sa taille, doit établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), dont fait partie le risques routiers.

L'employeur est responsable de la sécurité et de la santé de ses salariés. (Art L. 230-2 du Code du travail) et la CPAM multiplie les recours.

**S'ajoute comme vous le savez depuis le 1 er Janvier 2017 :**

**L'obligation pour les entreprises de révéler l'identité des salariés ayant commis une infraction routière.**

## CONJUGER CES OBLIGATIONS DANS UNE DEMARCHE ECONOMIQUE VALORISANTE ET SOCIALE

### **I**NFORMER, **F**ORMER, **P**ROTEGER

#### **I**NFORMER :

⇒ A.S.R vous informe que le délai de paiement ou demande d'information sur le conducteur est de 45 jours, ce qui laisse à l'utilisateur du véhicule incriminé le temps de s'informer de son solde de points et le cas échéant suivre un stage pour recapitaliser 4 points. Il est préférable d'en effectuer un dès un solde inférieur à 8 points....

#### **F**ORMER :

⇒ A.S.R. organise des Formations de prévention au risque routier pour répondre aux obligations du document unique et du risque routier.  
⇒ Ces formations peuvent se dérouler dans votre entreprise ou dans notre centre. (de 4 à 7h)

#### **P**ROTEGER :

⇒ Ces Formations peuvent être prises en charge par votre OPCA\*.

**Coût après prise en charge de 0 €\*** (selon votre entreprise, budget, nombre de salariés ou OPCA)

**A.S.R. Propose plusieurs formules incluant aussi pour le salarié**

**1 stage de récupération de points Gratuitement** (selon les modules et conditions)

**Celui-ci pouvant être effectué dans un délai d'1 an après la formation pour les candidats éligibles.**

**CONTACTEZ-NOUS pour un devis personnalisé pour mieux répondre à vos attentes ☎ 02 28 34 58 79**